

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 27/03/2017

Date de la convocation:
20/03/2017
Date d'affichage:
21/03/2017

L' an 2017 et le 27 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 26

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : NICASTRO Gérard, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ATZENHOFFER Alphonse à M. RICHERT Robert, BALL Jean-Claude à M. ISEL Roger, JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line
Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, GARDON Karine, MM : KAISER Francis, SITTER Pierrot, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 015.2017
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 4
Mention exécutoire : Non

015.2017 : Approbation du débat d'orientation budgétaire n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire

Vu la délibération du conseil communautaire n°011.2017 en date du 20.02.2017 « ~~Débat d'orientation budgétaire n°1 :~~ situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20170327-D_CC_015_2017-DE

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016, intégrant les affectations de résultats, les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits,

Considérant les réalisations pour 2016,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2016

Considérant le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant les propositions d'affectations de résultat, de reprise des résultats du budget annexe Jardin des Brumes dissous,

Considérant les propositions de budget de l'établissement, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Entendu l'exposé du président M Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre abstentions, décide :

- **De prendre acte de la présentation du projet de budget de l'exercice 2017 et des perspectives financières des années suivantes, deuxième partie du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire, présentée comme suit :**

**Rappel du DOB n°1 et des objectifs de la réunion ainsi que du planning de prise des décisions,
Prévisions d'actions et opérations pour 2017,
Prospective financière et tendances,
Financement des actions-opérations,
Perspectives statutaires et de mutualisation,
Flux croisés,
Les dépenses et recettes fonctionnelles (dont impôts directs locaux),
Les propositions budgétaires pour 2017.**

- **De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire n°1 et 2.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 05/04/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
07/04/2017

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le



ID : 067-200013050-20170327-D_CC_015_2017-DE